



FSU-95



CDEN du 21 novembre 2017 Préfecture du Val d'Oise

Motion à l'initiative des organisations syndicales FSU95 (SNES-FSU, SNUipp-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNASUB-FSU, SNUTER-FSU, SNICS-FSU), UNSA Éducation 95 (SE-UNSA, A&I, SNPDEN). CGT95 (CGT Educ-Action), FO95 (FNEC-FP-FO)

Sous le prétexte que les emplois aidés ne débouchaient que trop rarement sur des emplois pérennes le gouvernement a décidé d'en limiter le renouvellement. Pour contrer l'aspect précaires de ces emplois, le gouvernement fait donc le choix de renvoyer les personnes concernées directement au chômage.

Or les personnes considérées remplissent de réelles missions de service public, elles sont devenues essentielles au bon fonctionnement des écoles et des EPLE dans lesquelles elles travaillent.

Ne pas reconduire ces personnes dans leurs missions va accroître la charge de travail des personnels restant. Qu'il s'agisse de tâches administratives allégeant le travail des directeurs-trices dans le premier degré, de tâches de surveillances, d'entretien ... dans le second degré, nous avons besoin de ces personnes comme elles ont besoin d'un emploi stable.

Aussi, nous, organisations syndicales, exigeons que ces personnels fassent l'objet d'un plan de titularisation, et que celles dont le contrat est arrivé à expiration et n'a pas été renouvelé dans les derniers mois bénéficient de ce plan.